

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 19 MAI 2025 A 19 HEURES 30

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 19 mai à 19h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Denis PRÉVOST, maire.

Étaient présents : M. PRÉVOST Denis, Mme GRIGNON Isabelle, M. MAGNIER Frédéric, Mme GUILLEMANT Chantal, Mme VANDENBERGUE Marie, Mme LELEU Martine, M. LECOCQ Patrick, Mme DENEUFÉGLISE Micheline, Mr LECOCQ Sylvie, M. TOURNEUR Yannick

Absent(e)s non excusé(e)s : M. SCAPPE Sébastien, Mme LAVOGIEZ Fanny, Mme DERENTY Amélie,

Absent(e)s excusé(e)s : Mr CHRETIEN Bruno qui donne procuration à Mr PRÉVOST Denis, Mr CLABAUT Daniel

Secrétaire de séance : Mme GRIGNON Isabelle

Ordre du jour de la séance :

- 1. Demande de subvention fonds vert pour les travaux de rénovation énergétique à la salle des fêtes*
- 2. Demande de subventions pour aire de jeux*
- 3. Demande de subvention de la région pour l'extension de la vidéo surveillance*
- 4. Questions diverses*

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 AVRIL 2025

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de rénovation de la salle des fêtes pour réduire les coûts énergétiques. Il ressort que le montant de cette opération s'élèverait à **362 415,00 euros HT**.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du FONDS VERT.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

DÉPENSES	HT	RECETTES	HT
Travaux de rénovation énergétique Salle des fêtes	317 015,00	<u>Subventions sollicitées :</u> - FONDS VERT (283 645,00 x 35%)	99 275,75
	45 400,00	- Fonds de concours de la CABBALR (362 415,00 x 30%)	108 724,50
Autres frais (études préliminaires, Rénovation énergétique Rdch, Assurances DO)		- Autofinancement	154 414,75
Total	362 415,00	Total	362 415,00

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **Adopte** l'opération et les modalités de financement
- **Approuve** le plan de financement
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

2. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du souhait d'aménager une aire de jeux proche du city stade, allée de l'étang.

Le devis de fourniture et d'installation de jeux s'élève à 28 799,53 euros HT soit 34 559,44 euros TTC.

Considérant le coût de ce projet, il propose de déposer des demandes de subventions auprès du département du Pas-de-Calais (FARDA), de la région des Hauts de France (ACTes) et du fonds concours de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, :

- Approuve le projet d'aménagement d'une aire de jeux pour un montant de 28 799,53 euros HT soit 34 559,44 euros TTC
- Sollicite auprès du département du Pas-de-Calais une subvention au titre du FARDA
- Sollicite auprès de la région des Hauts de France une subvention au titre « Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) »
- Sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane du Fonds concours
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

3. EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION - DEMANDE DE SUBVENTION DE LA RÉGION DES HAUTS DE FRANCE

En 2023, la commune de Lambres a installé un système de vidéoprotection sur les bâtiments communaux et diverses rues afin d'assurer la protection de la population.

Aujourd'hui, pour améliorer l'efficacité du dispositif, il convient d'étendre notre système de vidéoprotection par l'ajout de nouvelles caméras rue de Lillers et rue de Quernes.

Le coût de ce projet s'élève à 13 500,00 euros HT.

L'extension de ce dispositif est subventionnable par la région des Hauts de France.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, :

- Approuve le projet d'extension du système de vidéoprotection pour un montant de 13 500,00 euros HT soit 16 200,00 euros TTC
- Sollicite la subvention auprès de la région des Hauts de France
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

4. QUESTIONS DIVERSES

- Prévoir une réunion publique avec les riverains de la RD 943

La séance est levée à 21h25.

Le Maire
Denis PRÉVOST



La secrétaire de séance
Isabelle GRIGNON

